

**2024 DSP 26** Dotations (1 972 559 €), conventions et avenants pour le financement des Centres de santé sexuelle gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif (Paris Centre, 5e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 20e).

## **Le Conseil de Paris**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2511-2 et suivants ;

Vu la loi n° 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants précisant que les Centres de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF) sont désormais dénommés « Centres de Santé Sexuelle » (CSS) ;

Vu la convention annuelle en date du 2 juillet 2024, avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon ayant son siège social au 35 rue du Plateau (19<sup>e</sup>), relative à l'organisation des activités du centre de santé sexuelle « FOCSS » géré par la fondation, situé 9 rue des Bluets (11<sup>e</sup>) ;

Vu la convention pour les années 2021 à 2023, en date du 29 octobre 2020, avec la Fondation Santé des Étudiants de France (FSEF) dont le siège social est situé 8 rue Émile Deutsch-de-la-Meurthe (14<sup>e</sup>), relative à l'organisation des activités du centre de santé sexuelle géré par la fondation, situé 4 rue des Quatrefages (5<sup>e</sup>) ;

Vu l'avenant N°3 en date du 25 octobre 2023 à la convention du 29 octobre 2020 avec la Fondation Santé des Etudiants de France (FSEF) dont le siège social est situé 8 rue Émile Deutsch-de-la-Meurthe (14<sup>e</sup>), prolongeant la convention 2021-2023 jusqu'au 31 décembre 2024 ;

Vu la convention pour les années 2021 à 2023, en date du 29 octobre 2020, avec le Groupement de Coopération Sanitaire Les Bluets-Trousseau ayant son siège 6 rue Lasson (12<sup>e</sup>) relative à l'organisation des du centre de santé sexuelle géré par le groupement situé à la même adresse ;

Vu l'avenant N°3 en date du 28 septembre 2023 à la convention du 29 octobre 2020 avec le Groupement de Coopération Sanitaire Les Bluets-Trousseau dont le siège social est situé 6 rue Lasson (12<sup>e</sup>), prolongeant la convention 2021-2023 jusqu'au 31 décembre 2024 ;

Vu la convention pour les années 2021 à 2023, en date du 29 octobre 2020, avec l'association Groupe d'œuvres sociales de Belleville (GOSB) dont le siège social est situé 162 rue de Belleville, Paris (20<sup>e</sup>), relative à l'organisation des activités du centre de santé sexuelle géré par l'association, situé 27 rue Levert (20<sup>e</sup>) ;

Vu l'avenant N°3 en date du 25 octobre 2023 à la convention du 29 octobre 2020 avec l'association le Groupe d'œuvres sociales de Belleville (GOSB) dont le siège social est situé 162 rue de Belleville (20<sup>e</sup>), prolongeant la convention 2021-2023 jusqu'au 31 décembre 2024 ;

Vu la convention pour les années 2021 à 2023, en date du 29 octobre 2020, avec l'Institut Alfred Fournier (IAF), ayant son siège social 25 boulevard Saint-Jacques (14<sup>e</sup>) relative à l'organisation des activités du centre de santé sexuelle situé à la même adresse ;

Vu l'avenant N°3 en date du 25 octobre 2023 à la convention du 29 octobre 2020 avec l'Institut Alfred Fournier (IAF), dont le siège social est situé au 25 boulevard Saint-Jacques (14<sup>e</sup>), prolongeant la convention 2021-2023 jusqu'au 31 décembre 2024 ;

Vu la convention pour les années 2021 à 2023, en date du 29 octobre 2020, avec l'association le Mouvement Français Pour le Planning Familial – Planning Familial 75 (MFPPF 75) dont le siège social est situé 10 rue Vivienne, Paris (2<sup>e</sup>), relative à l'organisation des activités des centres de santé sexuelle gérés par l'association situés 10 rue Vivienne (2<sup>e</sup>), 2 rue Hittorf (10<sup>e</sup>) et 94 boulevard Masséna (13<sup>e</sup>) ;

Vu l'avenant N°3 en date du 28 septembre 2023 à la convention du 29 octobre 2020 avec l'association le Mouvement Français pour le Planning Familial dont le siège social est situé 10 rue Vivienne (2<sup>e</sup>), prolongeant la convention 2021-2023 jusqu'au 31 décembre 2024 ;

Vu la convention pour les années 2021 à 2023, en date du 29 octobre 2020, avec l'association Œuvre de Secours aux Enfants (OSE), dont le siège social est situé 117 rue du Faubourg du temple Paris (10<sup>e</sup>), relative à l'organisation des activités du centre de santé sexuelle géré par l'association, situé 25 boulevard Picpus (12<sup>e</sup>) ;

Vu l'avenant N°3 en date du 25 octobre 2023 à la convention du 29 octobre 2020 avec l'association Œuvre de Secours aux Enfants (OSE) dont le siège social est situé 117 rue du Faubourg du temple (10<sup>e</sup>), prolongeant la convention 2021-2023 jusqu'au 31 décembre 2024 ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une dotation à sept associations et la signature de sept avenants à convention pour le financement 2024 des neuf centres de santé sexuelle gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif ainsi que la signature de sept nouvelles conventions pluriannuelles 2025-2027 ;

Vu l'avis du conseil de Paris Centre en date du \_\_\_\_\_  
Vu l'avis du conseil du 5<sup>e</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_  
Vu l'avis du conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_  
Vu l'avis du conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_  
Vu l'avis du conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_  
Vu l'avis du conseil du 13<sup>e</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_  
Vu l'avis du conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_  
Vu l'avis du conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_

Sur le rapport présenté par Madame Anne-Claire BOUX au nom de la 4<sup>e</sup> commission ;

Délibère :

Article 1. : Le montant des dotations accordées par la Ville de Paris aux 7 associations gestionnaires de 9 centres de santé sexuelle est fixé comme suit :

<b>Associations gestionnaires</b>	<b>Siège social</b>	<b>Nom et adresse du CPEF /CSS</b>	<b>Montant des dotations 2024</b>
La Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon (FOCSS)	35 rue du Plateau (19e)	CSS - 9 rue des Bluets Paris 11e	215 519 €
Fondation Santé des Étudiants de France (FSEF)	8, rue Émile Deutsch- de-la-Meurthe (14e)	CSS Colliard - 4, rue Quatrefages Paris 5e	162 659 €
Groupement de Coopération Sanitaire (GCS)	6, rue Lasson (12e)	CSS Les Bluets-Trousseau - 6, rue Lasson Paris 12e	480 125 €
Groupe d'Œuvres Sociales de Belleville (GOSB)	162, rue de Belleville, Paris (20e)	CSS Belleville - 27 rue Levert Paris 20e	271 114 €
Institut Alfred Fournier (IAF)	25, boulevard Saint-Jacques (14e),	CSS 25, boulevard Saint-Jacques Paris 14e	91 162 €
Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF)	10, rue Vivienne (2e)	CSS Vivienne : 10, rue Vivienne Paris 2e, CSS Hittorf : 2, rue Hittorf Paris 10e, CSS Masséna : 94, bd Masséna Paris 13e	693 079 €
Œuvre de Secours aux Enfants (OSE)	117, rue du Faubourg du Temple (10e)	CSS Georges Levy - 4, rue Santerre Paris 12e	58 900 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 972 559 €</b>

Article 2. : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les 7 avenants 2024 aux conventions en cours, dont les textes sont joints au présent délibéré, avec les 7 associations gestionnaires des 9 centres de santé sexuelle mentionnés à l'article 1.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les 7 nouvelles conventions pluriannuelles pour les années 2025 à 2027, dont les textes sont joints au présent délibéré et fixant les engagements réciproques de la Ville de Paris avec les 7 associations gestionnaires des 9 centres de santé sexuelle mentionnés à l'article 1.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de l'exercice 2024 et suivants de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement.